Résolution de Martigny

Nous demandons des conditions-cadres qui permettent aux familles paysannes valaisannes de vivre de leur travail

Nos fermes sont professionnelles, productives et familiales. La vente de produits et les prestations liées aux paiements directs doivent permettre à nos exploitations de vivre et de planifier l'avenir avec sérénité. Quotidiennement, nous nous engageons avec fierté, passion et détermination pour la production de denrées alimentaires de qualité et de proximité. Nous demandons à ce que la Confédération suisse et les différents acteurs des marchés reconnaissent, d'une part, la problématique des revenus trop faibles obtenus par l'agriculture pour garantir une pérennité des structures agricoles familiales, humaines et adaptées aux conditions de production de notre pays et, d'autre part, qu'ils améliorent la situation de manière proactive à court terme. Afin d'atteindre rapidement des améliorations, nous demandons la révision en 8 points de conditions-cadres régissant le secteur agricole et portant une incidence négative sur l'agriculture valaisanne.

Nous soumettons à l'Office fédéral de l'agriculture et au Conseil fédéral 8 revendications essentielles afin de permettre aux familles paysannes d'envisager un avenir plus serein, plus sûr et porteur de perspectives pour les générations futures:

1. Augmenter les prix de 5 à 10 % pour un travail rémunérateur
Les prix aux producteurs doivent augmenter cette année de 5 à 10 % au moins afin que les familles paysannes obtiennent une meilleure rémunération et atteignent un revenu comparable et décent. Payer des prix corrects est le meilleur moyen d'assurer la pérennité d'une agriculture durable et résiliente. L'agriculture subit une pression systématique sur les prix de vente de ses produits, il est donc impératif d'inverser la formation des prix. Pour permettre aux familles paysannes de percevoir un revenu équitable et rémunérateur, les prix sont à définir sur la base des coûts de production et des risques pris, en y ajoutant une marge bénéficiaire suffisante pour renouveler l'appareil de production.

2. Plus de stabilité pour la politique agricole
Il est indispensable que plus de stabilité soit instaurée dans la politique agricole fédérale. Nous demandons l'abandon des politiques agricoles à court terme et un horizon de planification à 16 ans. La durée des cycles des politiques agricoles doit tendre à la même durée que la planification des investissements réalisés par les exploitations agricoles. Il faut donner davantage de stabilité et de garantie financière sur le long terme aux exploitations qui sont contraintes à toujours grandir . De plus, il est essentiel que les montants des paiements directs alloués par la Confédération soient indexés sur le coût de la vie et qu'il soit tenu compte de l'inflation dans les budgets fédéraux et cantonaux.

3. Diminuer les charges administratives et simplifier les contrôles
La surcharge et la complexité administrative imposées aux exploitations agricoles sont devenues fort importantes au fil des ans. Année après année, les changements législatifs de la politique agricole, les règlementations environnementales ou celles de l'aménagement du territoire sont devenues très pesantes et contraignantes pour les familles paysannes. L'agriculture refuse toute mesure supplémentaire non rétribuée qui ne ferait que compliquer le système et affaiblir notre production indigène durable au profit des importations. Aucun autre secteur n'est soumis aux contraintes administratives et à la répétition des contrôles exigés. L'autorité publique doit davantage faire confiance aux exploitations agricoles en promouvant les auto-contrôles. Des changements sont urgents pour permettre aux familles paysannes de se concentrer sur leur activité essentielle de base, à savoir la production agricole. Il faut passer de la parole aux actes et les administrations tant cantonales que fédérales doivent amener des propositions concrètes pour obtenir des changements rapidement. Le message à passer dans les bureaux et sur le terrain tient en un mot et est facilement compréhensible: SIMPLIFIER!

4. Renoncer à l'introduction de digiFLUX et adapter les normes de fumure
La contrainte extrême que va amener l'introduction de l'outil d'échanges d'informations des flux des marchandises entre commerçants, exploitations agricoles et autorités doit être abandonnée. L'introduction de digiFLUX ne simplifiera pas les flux d'information et représentera une nouvelle contrainte dans le secteur

de l'agriculture qui n'a pas son pareil dans d'autres secteurs, qu'ils soient du domaine privé ou public. De plus, les normes de fumure dépassées ne sont plus adaptées à de nombreuses nouvelles espèces végétales cultivées aujourd'hui. Il est urgent de les adapter aux besoins agronomiques des productions et variétés actuelles afin de ne pas risquer des manques drastiques dans les amendements nécessaires et adéquats.

5. Abandonner les 3,5 % supplémentaires de surface de promotion de la biodiversité
La surface agricole suisse affiche plus de 19 % de terres attribuées à la promotion de la biodiversité. Quels autres acteurs occupant le territoire en font autant? Implémenter 3,5 % des surfaces obligatoires de promotion de la biodiversité dans les terres assolées conduit à une diminution drastique de la production et à une augmentation simultanée des importations. A l'heure des bilans-carbone et des calculs des empreintes écologiques, importer davantage de produits soumis à des conditions de production moins élevées qu'en Suisse est un non-sens écologique, environnemental et climatique.

6. Conserver des moyens de lutte efficaces contre les maladies et ravageurs dans un contexte climatique en pleine évolution
Le changement climatique devient toujours plus perceptible. Non seulement il entraîne des aléas météorologiques extrêmes qui anéantissent les cultures, mais il favorise aussi de nouveaux ravageurs et maladies néfastes à nos productions. Simultanément, la Confédération interdit de nombreux produits de traitement. Ce désarmement phytosanitaire met en danger la poursuite de nombreuses cultures dans notre pays. L’arrêt de ces productions entraîne des importations supplémentaires qui ne répondent pas aux mêmes exigences environnementales que celles imposées en Suisse. Lors de l’homologation et du réexamen des matières actives, la décision d’interdire une préparation doit être prise uniquement si les exploitations disposent d’une alternative de lutte efficace et économiquement supportable. Ce but présuppose une recherche agronomique forte, orientée vers la pratique.

7. Promouvoir la production de denrées alimentaires et renoncer à de nouvelles mesures d'extensification de la production
Les enjeux de la production agricole suisse actuelle sont de fournir des denrées alimentaires de qualité et de proximité et cela en suffisance pour de ne pas diminuer davantage le degré d’autosuffisance alimentaire de notre pays qui s'affaiblit année après année. Toute nouvelle extensification entraîne une diminution directe de la production indigène ainsi qu'une augmentation des importations. Le secteur agricole et celui de la transformation agroalimentaire indigène sont en conséquence également affaiblis. Les importations de produits transformés ou semi-finis font l'affaire du commerce uniquement.

8. Adapter l'application des mesures liées aux pendillards
Les mesures de contraintes obligatoires de l'utilisation de pendillards doivent être adaptées à la réalité du terrain des exploitations, à la topographie de la région comme à la réalité économique des investissements à réaliser et pondérées en fonction des bénéfices environnementaux visés et réalisés.

Pour faire part de nos revendications acceptées par la base paysanne, nous demandons à l'Office fédéral de l'agriculture d'accueillir une délégation de représentants de l'Action Agricole Valais afin que nous puissions directement soumettre nos demandes à l'administration responsable de l'introduction de la prochaine politique agricole nationale. Les revendications transmises, qui sont le reflet de l'expression d'exploitants agricoles passionnés, fiers de leurs activités paysannes, s'engageant avec ardeur dans leur métier et la production agricole, ont été acceptées et votées en plénum lors de la réunion du 21 février 2024 à Martigny. L'objectif de la résolution est la défense de l'outil de production agricole valaisan et de son agriculture familiale et de proximité. Les conditions-cadres de la production doivent permettre aux exploitations agricoles de vivre décemment de leur travail. Ces dernières doivent pouvoir planifier leur futur et leurs investissements avec plus de sécurité économique, sociale et administrative.

Pour le Comité Action Agricole Valais
Charlène Taramarcaz

Martigny, le 21 février 2024